COMMUNIQUÉ

Intolérable : la loi sur le Harcèlement sexuel a été abrogée !

Nous exigeons une nouvelle loi!

20 ans après son vote, exigeons un droit juste et efficace!

Le 4 mai 2012, le Conseil Constitutionnel, saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, a déclaré non conforme la loi sur le harcèlement sexuel et l'a immédiatement abrogée.

La condamnation de Gérard Ducray, ancien secrétaire d'État, ancien ministre, élu municipal, avocat, condamné pour harcèlement sexuel à l'encontre de trois femmes en mars 2011 est, par conséquent, annulée, ainsi que toutes les procédures pénales en cours.

Pour la première fois dans l'histoire des luttes féministes, une loi est abrogée vingt ans après avoir été votée et alors même que l'AVFT avait alerté les pouvoirs publics sur sa non-conformité à la Constitution et sur son inefficacité pour les victimes.

Jusqu'au vote, le cas échéant, d'une nouvelle loi, les victimes sont abandonnées par la justice. Le message d'impunité ainsi adressé aux harceleurs est révoltant.

Le Conseil Constitutionnel : Article 1er.- L'article 222-33 du code pénal est contraire à la Constitution. Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées au considérant 7. Article 3.- La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée. Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 mai 2012, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, Président, M. Jacques BARROT, Mme Claire BAZY MALAURIE, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Hubert HAENEL et Pierre STEINMETZ.

Nous, associations et collectifs féministes, organisations syndicales, partis politiques soussignés, exigeons une réforme des dispositions juridiques relatives au harcèlement sexuel.

NOUS NOUS MOBILISERONS JUSQU'A CE QU'ELLE SOIT RÉALISÉE!

Le 4 mai 2012

Contacts presse:

AVFT: Marilyn Baldeck - 06 09 42 80 21

Marche Mondiale des Femmes: Nelly Martin - 06 80 63 95 25

Femmes Solidaires : Virginie - 06 83 44 52 34

Premières signatures: Marche Mondiale des Femmes, Femmes Solidaires, AVFT Libres et Egales, Collectif National Droits des Femmes, Collectif Féministe contre le Viol, Elues contre les Violences faites aux Femmes, le Clasches, AG de féministes et de lesbiennes, Union syndicale Solidaires, Association Droits des Femmes XXème, L'Égalité c'est pas sorcier, la CLEF, la Gauche anticapitaliste...